

TARIFS ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE CHAMBRAY-LES-TOURS

ANNÉE 2023/2024

FRAIS DE DOSSIER : 10 € par élève et par an

CURSUS COMPLET : Formation Musicale (FM) + Formation Instrumentale (FI) + Pratique Collective (PC) ou PARCOURS HORS CURSUS ADULTE (sans examen instrumental) ou PARCOURS PERSONNALISÉ (sous proposition du professeur)

CURSUS FIPC : Formation Instrumentale (FI) + Pratique collective (PC) réservé aux élèves ayant obtenu leur fin de cycle 2 de FM ou PARCOURS HORS CURSUS ADULTE (sans examen instrumental) ou PARCOURS PERSONNALISÉ (sous proposition du professeur)

		Éveil Musical	Découvertes Instrumentales	Formation musicale seule	Cursus Complet QF** de 0 à 800	Cursus Complet QF de 801 à 1400	Cursus Complet QF de 1401 à 2000	Cursus Complet QF > 2000	Cursus FIPC QF de 0 à 800	Cursus FIPC QF de 801 à 1400	Cursus FIPC QF de 1401 à 2000	Cursus FIPC QF > 2000	Pratique Collective	Location d'instruments	Stage musique
C H A M B R A I S I E N	Enfants * jusqu'à 17 ans révolus	47,00 €	59,00 €	40,00 €	100,00 €	120,00 €	140,00 €	160,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	42,00 €	90,00 €	25,00 €
	Étudiants de 18 ans à 25 ans révolus				100,00 €	120,00 €	140,00 €	160,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €			
	Adultes				205,00 €				165,00 €						
H O R S C O M M U N E	Enfants jusqu'à 17 ans révolus	94,00 €	118,00 €	80,00 €	380,00 €				300,00 €				84,00 €	180,00 €	30,00 €
	Étudiants de 18 ans à 25 ans révolus				380,00 €				300,00 €						
	Adultes				460,00 €				380,00 €						

Formation Instrumentale pour la pratique d'un 2ème instrument selon les places disponibles : 50 % du tarif du cursus complet

* Pour les familles chambraisiennes ayant plusieurs enfants inscrits à l'école municipale de musique de Chambray-lès-Tours, un tarif dégressif est appliqué :

- ➔ 1er enfant : 100% du tarif
- ➔ 2ème enfant : 75% du tarif
- ➔ 3ème enfant et plus : 50% du tarif

L'ordre des enfants est désigné par l'ordre décroissant des tarifs (du plus cher au moins cher), étant entendu que le 1er enfant correspond au tarif le plus élevé.

** Calcul du Quotient Familial : Pour les Chambraisiens, les droits d'inscription dépendent du quotient familial. Pour cela, les familles doivent fournir l'avis d'imposition dont l'enfant ou l'étudiant dépend.

Si ce dernier document était manquant, le tarif le plus élevé serait appliqué.

Le calcul du quotient familial pour l'école municipale de musique se fera de la façon suivante : revenu fiscal de référence (ligne 25) ÷ 12 mois ÷ le nombre de part.